



L'affaire des dessins de Mahomet : anthropologie d'un conflit culturel mondialisé

Jeanne Favret-Saada

► To cite this version:

Jeanne Favret-Saada. L'affaire des dessins de Mahomet : anthropologie d'un conflit culturel mondialisé. Communication au colloque du Mucem (Marseille), "Les sciences sociales au XXI^e siècle. Dans le sillage de Germaine Tillion", Jun 2015, Marseille, France. halshs-01188437

HAL Id: halshs-01188437

<https://shs.hal.science/halshs-01188437>

Submitted on 1 Sep 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**L'affaire des dessins de Mahomet :
anthropologie d'un conflit culturel mondialisé**

par Jeanne Favret-Saada

Depuis vingt-cinq ans, j'étudie les affrontements répétés qui se produisent, dans nos sociétés, entre les partisans du respect absolu des religions et ceux de la liberté d'expression artistique. J'ai pris le parti de considérer ces conflits comme des objets ethnographiques ordinaires, aussi banals, aussi communs que les crises de sorcellerie dans le Bocage de l'Ouest français.

Cette option suppose une anthropologie générale fondée sur trois postulats : 1, la discorde et la crise sont des dimensions normales des associations humaines ; 2, la passion morale -- en particulier, celle qui affecte l'association politique -- peut, elle aussi, mobiliser les individus et les groupes humains, au même titre que la passion religieuse ; et 3, les "cultures" et leur supposée clôture sur elles-mêmes sont des fictions scientifiques qui ont démontré leur utilité au début du siècle dernier, mais qui sont devenues l'argument principal du racisme, notamment depuis qu'on les arrime à de supposées "communautés". Mon anthropologie, au contraire, postule que les individus n'adhèrent pas identiquement à leur "communauté" de référence, et qu'une partie considérable de leurs contenus idéels et mentaux a une origine extra-communautaire.

Le livre que j'ai republié cette année chez Fayard, *Comment produire une crise mondiale avec douze petits dessins*, rapporte l'affaire danoise des dessins de Mahomet en 2005-2006. Dans la préface que j'ai écrite pour la nouvelle édition de l'ouvrage, j'inscris cette affaire dans une séquence historique qui s'est ouverte quinze ans plus tôt, le 14 février 1989, avec la condamnation à mort de l'écrivain britannique Salman Rushdie pour son roman, *Les Versets sataniques*. Et dans la postface, je montre que la séquence historique ouverte en 1989 ne s'est pas close depuis, ainsi qu'on a pu le voir à Paris en janvier 2015 quand, par une suite logique de l'affaire danoise, les rédacteurs et

collaborateurs du journal français Charlie-Hebdo, ainsi que des policiers et des juifs réunis dans la même exécution, furent assassinés.

Les trois affaires que je viens d'évoquer, d'autres que j'analyse dans la postface de mon livre, et d'autres encore qui sont survenues depuis janvier dernier à propos des rapports entre les religions et la libre expression, me conduisent à qualifier le moment où nous sommes comme une *ère de la conflagration mondialisée*. Elle mobilise certaines variétés de l'islam, mais aucun des christianismes contemporains. Dans un livre que je prépare sur la censure religieuse au cinéma depuis les années 1960, j'analyse plusieurs cas de l'époque antérieure, que je définis comme une *ère de la paix armée localisée*. Elle concernait surtout les christianismes, bien que certaines variétés de l'islam y aient parfois été présentes : il me faut en dire quelques mots ici, afin de situer le moment actuel.

1

Nos démocraties libérales ont séparé depuis longtemps la religion de la politique, si bien que, de la fin du XIX^e siècle jusqu'en 1989, la liberté d'expression en matière de religion passait pour une vieilleries : un acquis des Lumières et de la démocratie, garanti à jamais. Elle était inscrite dans le marbre de nos constitutions, déployée dans nos lois sur la presse, protégée par nos magistrats. De leur côté, les religions n'engendraient plus de fanatiques auxquels Dieu aurait enjoint de recourir à la violence, mais seulement des dévots.

Bien sûr, des groupes de chrétiens se mobilisaient périodiquement pour essayer de censurer une production qu'ils jugeaient blasphématoire. Parce qu'il n'y avait pas en France de loi sur le blasphème, ils invoquaient leurs "sentiments religieux blessés", afin de convertir en délit de racisme ou de discrimination ce qui était, à leurs yeux, un blasphème. Cette conversion étant illicite, ils perdaient tous leur procès, bien que le parti de la liberté d'expression soit parfois obligé de requérir la cour de Cassation afin d'obliger les magistrats à dire le droit avec rigueur. Dans les nombreux pays euro-américains qui disposaient encore d'une loi sur le blasphème, elle ne protégeait que la

religion établie, dont les Etats avaient fait la garantie du lien politique. Aussi, lorsqu'en 1988 les fondamentalistes musulmans de Grande-Bretagne l'invoquèrent pour faire censurer le roman de Salman Rushdie, ils furent aussitôt déboutés -- mais leurs protestations contre cette discrimination provoquèrent tout de même, quelques années plus tard, l'abolition de la loi sur le blasphème.

Avant février 1989, il pouvait arriver que les dévots du christianisme organisent coup sur coup des manifestations monstre dans plusieurs pays, afin d'obtenir la censure d'une même œuvre cinématographique qu'ils jugeaient blasphématoire. Mais c'était à chaque fois sur l'initiative des Eglises nationales, et jamais, par exemple, de la papauté, qui n'avait pas du tout les moyens de mobiliser une passion religieuse suffisante à l'échelle de la planète, ni même à l'échelle de quelques pays, ainsi qu'elle avait pu le faire au temps des Croisades.

Pour n'en évoquer qu'un exemple. En août 1988, la sortie du film de Martin Scorsese, *La Dernière tentation du Christ*, est énergiquement combattue aux USA -- plutôt par des protestants évangéliques, car les catholiques craignent de trop se signaler. Le mois suivant, le film n'est pas sérieusement menacé en Grande-Bretagne, ni en Italie, ni en Espagne -- deux pays où il est d'ailleurs considéré comme une œuvre chrétienne, et où il rencontre un grand succès malgré les mises en garde répétées de l'épiscopat. En France, au contraire, bien avant la sortie du film, les cardinaux-archevêques de Paris et de Lyon tiennent des propos comminatoires sur ce film "blasphématoire" (qu'ils disent n'avoir pas vu), et ils mettent en garde les autorités contre les graves désordres qu'il ne manquera pas de produire. Dès sa diffusion, l'autorité religieuse est débordée par des groupes d'activistes qu'elle n'a pas convoqués. Ils multiplieront les violences -- jets de bombes lacrymogènes, écrans déchirés, alertes à la bombe --, et pour finir, trois cinémas incendiés et quatorze spectateurs blessés, dont un restera handicapé à vie. Après leur arrestation, on apprend que ces activistes appartiennent à un groupe intégriste qui vient tout juste de refuser le schisme de Mgr Lefebvre, et d'opter pour la fidélité envers l'Eglise. L'on réalise alors que les deux cardinaux couraient après les activistes, qui eux-mêmes couraient après leurs anciens camarades schismatiques, chacun essayant de prouver qu'il était le meilleur défenseur du Christ.

Une remarque en passant. Bien que la presse et le parti de la liberté d'expression soient en général incapables de le voir, cette course à l'échalote est une dimension inévitable des situations de protestation dévote. En s'en prenant aux artistes impies, chacune des nombreuses chapelles dévotes entend démontrer à la masse des fidèles la supériorité de son zèle religieux : elle, en tout cas, ne craint pas de s'en prendre au pouvoir d'Etat, et d'intenter des procès, quitte à les perdre. Dès lors, on doit poser que tout conflit de dévots avec des non-croyants sur la liberté d'expression artistique suppose une concurrence préalable entre groupes dévots pour conquérir l'adhésion de la masse des fidèles.

Malgré la violence très inhabituelle de l'affaire Scorsese en France, l'époque antérieure à 1989 peut être caractérisée comme celle de la *paix armée* : en ce temps-là, les organisations religieuses et leurs fidèles -- d'une part --, les artistes et leur public -- de l'autre --, étaient périodiquement contraints de se mobiliser, afin de garantir ce que chacun d'entre eux estimait être son périmètre de juridiction.

L'étonnant est qu'à l'époque, les grandes figures des sciences religieuses multipliaient les appréciations iréniques de la situation. Pour en prendre trois exemples : l'historien catholique René Rémond célébrait alors de la *réconciliation des deux France* ; Jean Baubérot, l'historien protestant de la laïcité, prétendait qu'elle était le fruit d'un *pacte laïc*, et non d'un conflit aigu sur les relations entre la politique et de la religion ; enfin, le philosophe Marcel Gauchet, le plus imaginaire d'entre eux, dessinait une grande fresque hegelienne montrant que le *christianisme*, de par sa *maturation spontanée, endogène*, aurait été "*la religion de la sortie de la religion*".

Pour René Rémond, il n'y avait plus de guerre entre laïques et dévots ; pour les deux autres, il n'y en avait jamais eu, la laïcité étant réduite à un avatar spontané du christianisme. {sous-entendu : la France, l'Europe, ne comporterait qu'un seul acteur historique, un christianisme en tête-à-tête exclusif avec lui-même, dont la laïcité serait inscrite dans l'ADN, et serait arrivée, au moment opportun, à maturation}

En septembre 1988, au moment même où le film de Scorsese sortait en France, Salman Rushdie, l'écrivain anglais d'origine indienne, publiait à Londres *Les Versets sataniques*. Les six mois qui suivirent la sortie du roman s'inscrivent encore dans cette

ère de la *paix armée localisée*, au sens où les associations fondamentalistes musulmanes de Grande-Bretagne qui étaient scandalisées par le roman se bornèrent à protester auprès de l'auteur, de son éditeur, et des autorités britanniques. Certes, elles mobilisèrent aussi l'Organisation de la Conférence Islamique et les ambassadeurs des Etats à population majoritairement musulmane, qui demandèrent officiellement le retrait du livre -- lequel fut interdit dans leurs pays. Néanmoins, en Grande-Bretagne même, les manifestations furent pacifiques et ne rassemblèrent jamais plus de quelques milliers de personnes. Les demandes faites à Rushdie et à son éditeur étaient inhabituelles, mais ce n'étaient que des exigences : détruire tous les exemplaires du roman, s'opposer à sa réédition et à ses traductions, et s'excuser publiquement de l'insulte faite à l'islam et aux religions en général. Au gouvernement, il n'était demandé que l'application de la loi sur le blasphème.

L'ère de la conflagration mondialisée commença le 14 février 1989 quand l'imam Khomeyni, à la fois chef d'un Etat étranger et responsable suprême d'une variété d'islam dans laquelle Rushdie n'avait pas grandi, condamna l'écrivain à mort pour apostasie, ainsi que ses éditeurs et ses traducteurs, bien qu'ils n'aient jamais adhéré à aucune sorte d'islam. A dater de ce jour, les conflits sur le droit à la satire et, au-delà, sur le droit à la liberté d'expression, ont changé d'échelle car l'imam Khomeyni a puisé dans une ressource dont le christianisme ne disposait plus, une passion religieuse susceptible de coaliser des centaines de milliers de personnes, malgré leurs différences confessionnelles, malgré leurs conflits théologiques parfois pluri-centenaires, et malgré leurs guerres incessantes.

La *fatwa* de l'imam Khomeyni constituait un coup de poker, une invention culturelle d'une nouveauté fracassante, que certains islamologues s'empressèrent de rabattre sur une essence éternelle de l'islam (entendu comme la religion de la conversion par le sabre), tandis que d'autres, pressés d'en finir avec cette innovation, commencèrent à prophétiser *L'échec de l'islam politique*.

Depuis lors, les conflits entre les partisans de la liberté d'expression et ceux du droit au respect absolu de la religion islamique n'affectent plus une société singulière

mais, potentiellement, la planète entière. Le débat anglais ou français sur la liberté d'expression s'en trouve alors modifié, car chacun est tenu de prendre position, d'un même souffle, sur la satire incriminée, sur sa réception par les dévots du pays concerné, sur l'intervention d'Etats, de peuples, et d'agents étrangers dans un conflit intérieur, sur le recours au meurtre pour régler un désaccord quant aux principes, et sur quantité de questions relatives à l'équilibre géopolitique mondial, voire même aux rapports entre supposées "civilisations".

2

Depuis décembre 2005 -- le moment où j'ai perçu l'existence d'une « affaire des caricatures de Mahomet » au Danemark, jusqu'en mai 2006 -- le moment où les médias internationaux ont considéré que le conflit était réglé, j'ai reçu les événements rapportés par la presse avec la même stupéfaction que mes contemporains. Comment une affaire d'une telle ampleur a-t-elle été possible ? En quoi le petit Danemark -- son gouvernement, sa presse, les douze dessinateurs du Jyllands-Posten... -- a-t-il été responsable d'une indignation qui s'est propagée sur plusieurs continents ? Quel a été le rôle des imams "danois" (un seul d'entre eux ayant d'ailleurs cette nationalité) ? Pourquoi la protestation internationale a-t-elle été conduite par des pays musulmans qui, à l'exception de l'Iran, étaient des alliés et des partenaires directs du Danemark ? Etc...

Le plus incompréhensible me fut encore la fin de la crise : en quelques jours, tous les protestataires se déclarèrent satisfaits, qu'il s'agisse d'Etats ou d'individus engagés dans le conflit. Or le Danemark n'avait pas cédé aux demandes des "imams danois" ni à celles des Etats islamiques (s'excuser pour la publication des dessins, promulguer une loi sur la censure religieuse) ; de leur côté, l'ONU et l'Union Européenne avaient fait mine d'accepter les exigences de ces Etats et de leurs organisations internationales (l'Organisation de la Conférence Islamique et la Ligue Arabe) mais pour finir, elles n'avaient rien lâché (entre autres, aucune réforme des codes de la presse interdisant "la diffamation des prophètes et des religions"). Et cependant, en mai 2006, les manifestations avaient cessé partout, et les multiples autorités islamiques s'étaient déclarées satisfaites. Satisfaites de quoi ? Des regrets danois pour avoir

involontairement « blessé la sensibilité religieuse » des musulmans ? De la langue de coton pratiquée par l'ONU et l'Union Européenne ? Sans donner la moindre réponse, les médias passèrent brusquement à d'autres événements, et c'est alors que j'entrepris une recherche circonstanciée sur cette affaire en procédant, comme on le fait en anthropologie, du particulier au particulier.

La première étape consistait à établir une chronologie détaillée des événements, jour après jour, sur leurs multiples théâtres, avec l'indication précise des acteurs engagés dans chaque épisode (ceux qui faisaient avancer l'action, ceux qui en étaient des témoins plus ou moins concernés, etc.). Or ce long, ce très long travail, ne manqua pas de démontrer son immense vertu critique : à force de discriminer, dans le flux des articles de presse, les gens ou les groupes et leurs actes ; à force de construire des successions en acceptant de ne pas savoir d'avance quelle histoire elles permettraient de construire ; à force de remettre en chantier le jeu des concepts qui qualifiaient sans équivoque les protagonistes de la crise, leurs appartenances et leurs conduites, je fus déprise, en quelques mois, du recours aux grandes entités molles auxquelles les médias attribuaient la responsabilité de la crise. Plus précisément : j'ai essayé de tenir compte, tant au Danemark que dans les pays dits "musulmans" concernés par l'affaire, de l'éventail complet des humains -- il y avait certes, des Danois *racistes* et des musulmans *fondamentalistes*, mais aussi bien d'autres acteurs sociaux. J'ai donc postulé qu'il existait une réalité empirique à propos de laquelle on pouvait édifier un certain savoir, même en se fondant sur la presse, à condition de procéder à une constante critique des sources.

Je voudrais faire saisir le résultat de mon travail d'organisation du matériau à propos d'un problème fort simple -- la performativité supposée des dessins du Jyllands-Posten -- dont la solution fait autant appel à la logique qu'aux péripéties de l'affaire. En effet, en progressant dans la lecture systématique de la presse internationale, je réalisai que, sans jamais le dire de façon explicite, elle ne cessait pas de suggérer que les dessins du Jyllands-Posten étaient les acteurs principaux du drame. Les dessins, pas les dessinateurs, pas le journal. Pourquoi donc ? Mais voyons, nous disait-on, c'est en raison du pouvoir performatif de l'image, si supérieur à celui de la parole, surtout à l'âge

de la communication instantanée de l'image par le Web. Ainsi, les médias nous conduisaient à penser que, dès leur publication sur le site du journal, le 30 septembre 2005, les douze dessins avaient atteint les coins les plus reculés de la planète, produisant un effet de sidération immédiat sur des milliards de musulmans.

Envisagée comme une affirmation empirique, cette proposition est archi-fausse, et j'ai les moyens de le démontrer. Pendant plusieurs mois, aucun *surfer* étranger n'eut l'idée de consulter le site d'un journal d'un si petit pays, dont au surplus la langue était indéchiffrable. L'existence des douze dessins (dont quatre seulement, je le signale au passage, étaient des caricatures) ne fut connue du grand public des pays musulmans que par les protestations verbales des "imams danois", lors du voyage qu'ils firent au Moyen-Orient, en décembre 2005, afin de convaincre les gouvernements, les responsables religieux, et l'opinion publique de punir le Danemark. Les émissaires danois apportaient un dossier qui contenait une reproduction des douze dessins (et de quelques autres, qu'ils avaient fabriqués), mais ce dossier ne fut pas médiatisé : il demeura entre les mains de ses destinataires, les ministres et les dignitaires religieux. Le grand public entendit parler des "caricatures du Prophète" quand les activistes danois furent reçus à la télévision, mais ils se gardèrent de les montrer, afin de ne pas réitérer le blasphème du Jyllands-Posten, ils en parlèrent en s'étouffant d'indignation, mais sans les décrire.

Ce qui produisit de l'effet, ce ne fut donc pas, par exemple, l'image du Prophète portant un turban qui cachait une bombe dont la mèche était allumée, ce sont ces messages verbaux des imams ainsi que leur entourage actionnel (les protestations officielles des Etats et des responsables religieux, les appels sur Al Jazeera de l'imam al-Qaradawy à participer au "Jour de colère", etc...). Même après que l'affaire ait été pleinement internationalisée, en janvier 2006, les gens ordinaires n'eurent pas idée de se brancher sur le site du journal danois, car il fallait être un *surfer* averti pour y trouver les dessins.

D'ailleurs, la seule vision de ces images ne semble pas pouvoir produire l'explosion qu'on a dite, puisqu'un journal égyptien, qui n'en avait pas mesuré la portée, en publia plusieurs à la mi-octobre 2005, sans susciter de scandale : à cette date, il est

vrai, l'ambassadrice d'Egypte à Copenhague cosignait la première lettre collective de diplomates d'Etats musulmans au Premier ministre danois. Les ambassadeurs dénonçaient l'existence d'une campagne "islamophobe" qui menacerait la sécurité des Musulmans établis au Danemark, une campagne qui aurait comporté, entre autres, la publication des dessins dans le Jyllands-Posten : l'affaire "des caricatures de Mahomet" n'avait pas encore commencé.

En conclusion, mon livre est un exemple de ce que peut ce genre d'ethnographie, qui porte sur le proche et sur le contemporain, et qui a été suscité par l'engagement civique du chercheur. La mise en œuvre de préceptes de méthodes élaborés pour l'anthropologie, leur infinie lenteur, la pratique du dénombrement, de la comparaison, et de la variation des points de vue... -- tous ces procédés ne peuvent manquer d'expulser le citoyen-chercheur de ce qu'il pensait déjà, et de ce qu'il tenait à ignorer.

Après un siècle et demie d'anthropologie, on n'est pas très assurés qu'elle ait produit de la science, mais l'expérience que j'en ai faite à propos de l'affaire danoise, permet au moins de lui reconnaître une vertu civique supérieure.